



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N° 13/2014

Objet: Création d'un trottoir route des Crêtets – rue du Lac

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Depuis un certain nombre d'années, la Municipalité est sollicitée par des citoyens et le conseil administratif du village de l'Orient, pour étudier la faisabilité d'un trottoir reliant l'Orient, croisée Rue Centrale - Rue du Lac, jusqu'au trottoir existant situé à la Route des Crêtets au Sentier.

Après une appréciation générale de la situation, la Municipalité a mandaté le bureau d'études techniques Thorens & Associés pour mener à bien cette étude.

Les différents objectifs de l'étude sont :

- Sécuriser le cheminement piétonnier entre le Sentier et l'Orient ;
- Relier les chemins touristiques de la tête du Lac et de la passerelle l'Orient - Les Bioux ;
- Remplacer la conduite d'eau potable et défense incendie de la route des Crêtets qui est sous-dimensionnée.

Situation actuelle

La RC 86d est située à un croisement de cheminement piétonnier reliant Le Sentier, l'Orient, les Bioux, la Tête du Lac et le chemin du Mont-Tendre.

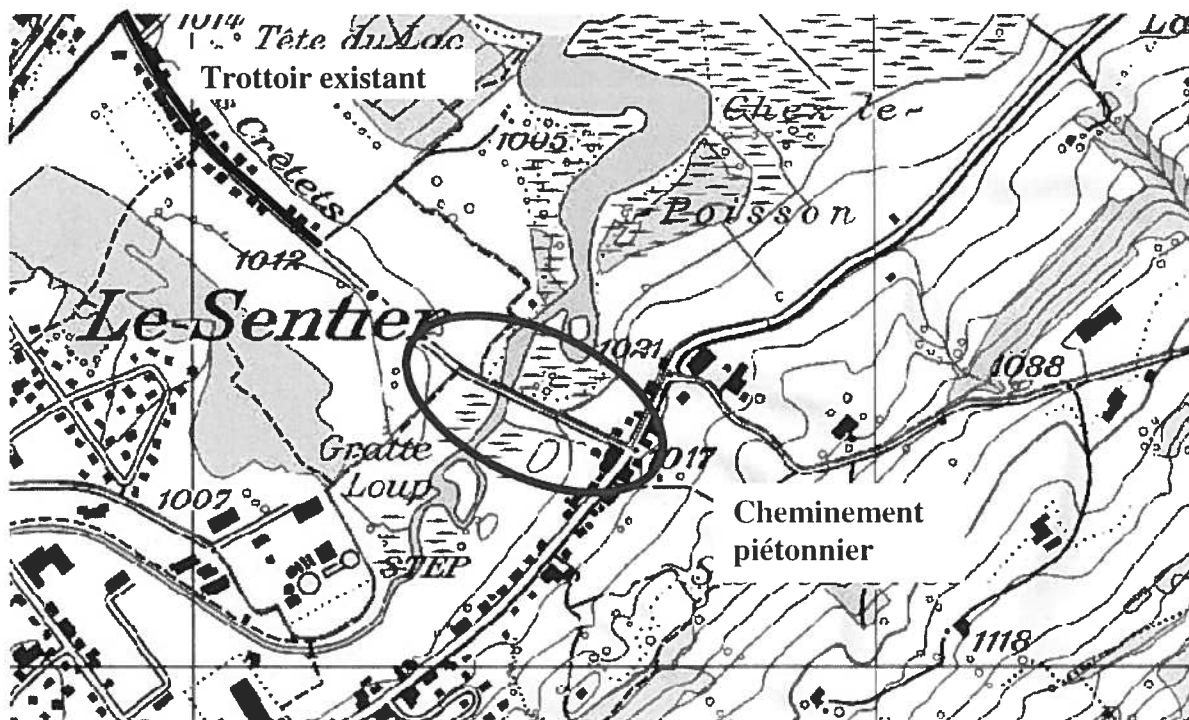


Illustration Thorens

Un trottoir chemine le long de la route des Crêtets, partout où des constructions existent, au Sentier, mais s'arrête à la hauteur des dernières villas.

Deux arrêts de bus ont été créés suite à la mise en fonction de la nouvelle ligne AVJ, à proximité de la ferme « Jean-Marcel Capt ».

Cette route présente les caractéristiques suivantes :

Largeur : 5.00 à 5.50 m

Trafic journalier moyen : 2600 véhicules

Route d'accès principale à la manufacture Jaeger-LeCoultre

Travaux

Génie civil

Le tronçon entre le Sentier et le pont sur l'Orbe permet la construction d'un trottoir, en prolongation de l'existant, avec des emprises de minimes importances sur les parcelles agricoles riveraines de la route.



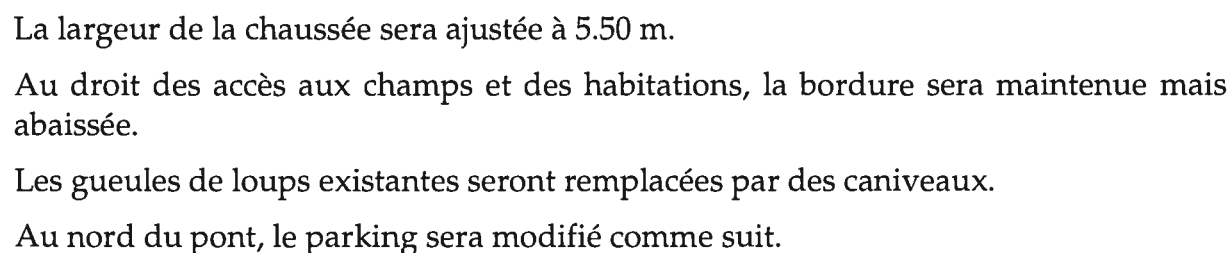
Photos Thorens

Le pont sur l'Orbe a entièrement été rénové par l'Etat de Vaud en 2012, en tenant compte de la construction future d'un éventuel trottoir.



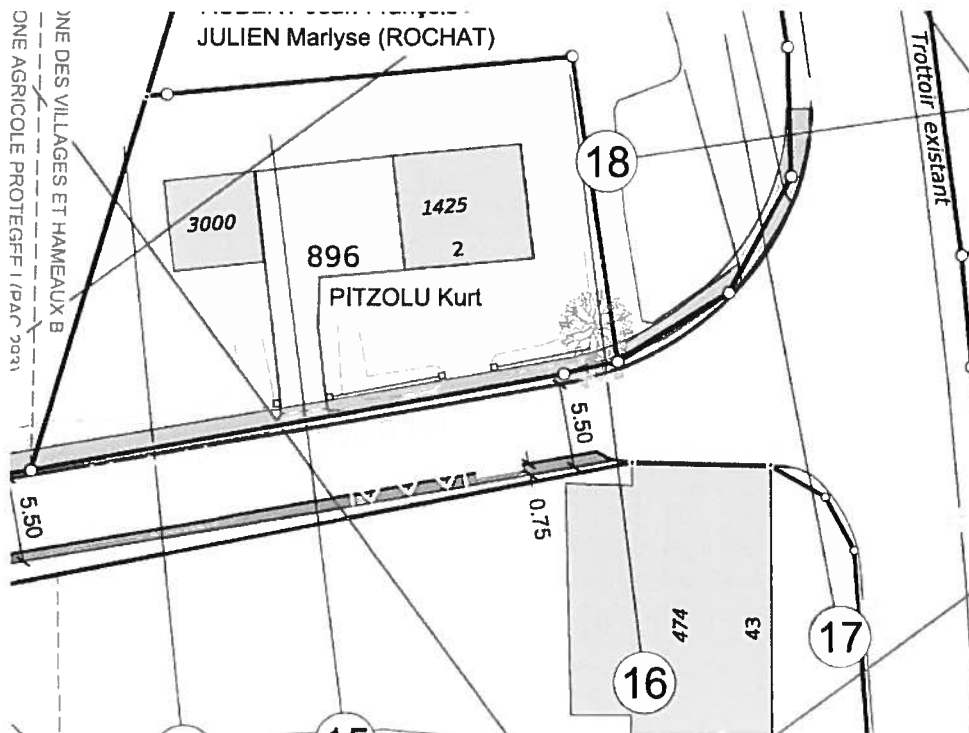
Photos Thorens

Le projet prévoit la construction d'un trottoir, côté Lac, d'une largeur de 1.60 m.
La coupe-type de l'aménagement est la suivante :



p. 4

A l'entrée du village de l'Orient, un mur composé d'éléments en « L » béton soutiendra le trottoir le long de la parcelle n° 896.



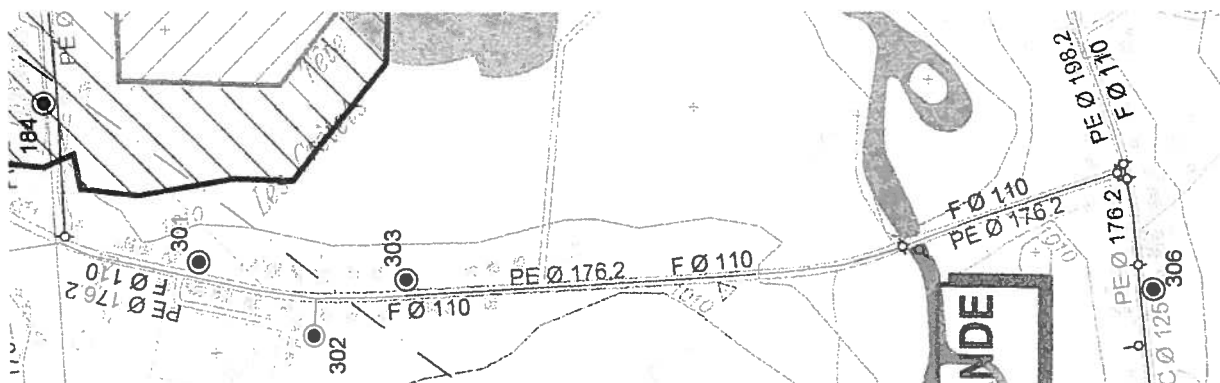
Illustrations Thorens

Les deux arrêts de bus seront réaménagés.

Conduite d'eau

La conduite d'eau située sous la route des Crêtets est en fonte de diamètre 100 à 125 mm. Le Plan Directeur de la Distribution d'Eau (PDDE) prévoit une conduite en PE de diamètre 200 / 176.2 mm. La conduite actuelle est donc sous-dimensionnée par rapport aux objectifs du futur.

La Municipalité souhaite profiter des travaux du futur trottoir pour adapter la conduite d'eau potable aux objectifs du PDDE.



Extrait PDDE

Coûts

Le coût global des travaux est réparti de la façon suivante :

A. Génie civil-trottoir :	Fr. 365'000.00
B. Eau potable :	Fr. 146'000.00
C. Prestations ingénieur	Fr. 71'400.00
D. Fournitures, taxes, divers et imprévus	Fr. 97'600.00
Total	<u>Fr. 680'000.00</u>

Financement

Le chantier prévu a été partiellement pris en considération (CHF 300'000.--) dans le plan des investissements 2014.

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine administratif et sera amortie en 15 ans au maximum par le budget annuel. En fonction des résultats financiers des prochains exercices ainsi que des autres investissements à réaliser, le recours à l'emprunt pourra être nécessaire.

Résumé

Ces importants travaux permettront la sécurisation du trafic piétonnier passant par les Crêtets. Ils sont directement liés à ceux déjà réalisés au bord du lac de Joux et au Campe. Le cheminement piétonnier sur la commune du Chenit sera désormais complet et sécurisé.

Au vu du montant qu'il conviendrait d'investir, la Municipalité s'interroge sur l'opportunité d'une telle dépense au regard des taux de fréquentation par les piétons de ce secteur. Elle estime qu'il appartient au Conseil communal d'apporter une appréciation sur ce point en accordant, ou non, le crédit sollicité.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

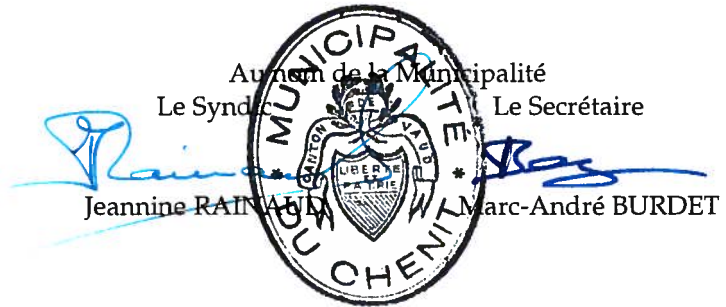
Vu le préavis n° 13/2014,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à réaliser un trottoir le long de la route entre la Route des Crêtets et la Rue du Lac à l'Orient ;
2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 680'000.--, montant duquel sera déduit celui de la subvention allouée par l'Ets Cantonal d'Assurance contre l'incendie ;
3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.24.1 pour le génie-civil/trottoir et le compte 9141.24.2 pour les dépenses inhérentes à la conduite d'eau ;

4. autorise la Municipalité à prélever Fr 180'000.—dans le fonds « *réserve pour investissements futurs* » compte 9282.20 et d'amortir le solde en 15 ans au maximum à partir du budget de fonctionnement 2016, par les comptes 430.3311.24 (génie civil) et 810.3311.24 (eau) ;
5. autorise la Municipalité à emprunter Fr. 500'000.--, si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement total 2011-2016 de Fr. 28'000'000.-.



Délégués municipaux : - M. Olivier Baudat

- M. Laurent Reymondin

Autres délégués : - M. Nicolas Richard, bureau Thorens & Associés